

Séance du 16 décembre 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. Millet-Barbé, Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : M. Aguerre, Mme Loupien-Suarès.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : RENOVATION URBAINE - Projet de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne - Convention portant subventionnement pour le Hameau de Plantoun.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention pluriannuelle du Projet de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne, signée le 29 août 2008, il est inscrit dans le titre III - article 4.3, l'engagement d'annexer à la convention, par avenant simplifié, deux conventions spécifiques relatives aux programmes d'accession sociale à la propriété aidés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

La première convention, objet de ce rapport, porte sur l'opération du Hameau de Plantoun, avec la réalisation de 36 pavillons en accession sociale à la propriété, et 3 logements en prêt social location accession (PSLA). Elle lie l'ANRU, l'Office Public de l'Habitat de Bayonne, et la Ville de Bayonne. Elle formalise :

- les engagements de l'OPH de Bayonne, en termes de réalisation, de prix, de conditions de vente et location-accession, conclus avec l'Agence, en contrepartie de l'attribution d'une subvention de 10 000 € par logement ;
- les modalités de versement de ladite subvention.

La Ville de Bayonne intervient comme signataire de cette convention, en tant que chef de file du projet de rénovation urbaine.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant subventionnement de l'opération mixte d'accession et de location accession à la propriété du Hameau de Plantoun, dans le cadre du PRU des Hauts de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.